



COMMUNIQUE DE PRESSE

17 janvier 2024

UN CONGE PARENTAL PLUS COURT : UNE BONNE REPONSE A LA CRISE DE LA NATALITE ?

Lors de sa conférence de presse, le Président de la République a proposé le congé de naissance en réponse à la crise de la natalité. Familles de France est convaincu que seule une politique familiale globale forte pourra faire inverser la courbe descendante du taux de natalité.

Pour Familles de France, l'annonce du congé de naissance est une opportunité pour reposer une question plus globale et restée sans réponse, ni ministre identifié à ce jour : quelle est la politique familiale de notre pays pour les années à venir ?

La politique familiale est une politique d'investissement et de long terme, qui réclame de la clarté, de la lisibilité et de la stabilité. Il est temps d'apporter une réponse globale pour les familles en l'inscrivant dans l'agenda des débats et propositions.

La natalité est à la croisée de plusieurs chemins : entre le souhait d'un couple, ses capacités financières mais aussi sa perception de son environnement considéré comme favorable ou non, risqué ou non, pour l'avenir de son enfant.

Concernant la réforme du congé parental annoncée, rappelons que son indemnisation a été divisée par deux en 2014, avec un constat simple : le nombre de congés parentaux est passé de 500 000 à 228 000 environ en 10 ans.

Cette réduction drastique doit être reconsidérée, puisque ses effets négatifs sont mesurables, en particulier pour les ménages les plus modestes. La branche Famille est excédentaire et a les moyens de revoir ses priorités.

Ce congé parental parachève une réforme mettant sur un pied d'égalité la mère et le père, laissant au couple le soin de dialoguer et de calculer pour s'organiser. Pour une même indemnisation et dans un contexte de pouvoir d'achat en baisse, les écarts de salaires au sein du couple prendront une importance particulière.

Une autre réalité s'impose : les parents, également soucieux de leur vie professionnelle, s'interrogent légitimement sur l'accueil de leur enfant après ce congé. Or, les capacités d'accueil restent insuffisantes, inégalement réparties et trop chères.

Face à l'urgence provoquée par le déclin démographique, Familles de France demande :

- **Le retour à un congé parental indemnisé à 75% du salaire net avec un plafond à 1750 euros**
- **Des décisions en matière de l'accueil de la petite enfance, de la formation et de la valorisation des filières professionnelles y concourant.**
- **L'organisation d'une revue générale de notre politique familiale, avec tous les acteurs concernés**

Contact : L. Clévenot responsable du pôle politique familiale Tel 06 71 92 26 68 lclevenot@gmail.com